

18



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

**le mercredi 5 avril 2006**

Troisième session de la 55<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mercredi 5 avril 2006

10 h

Prière.

L'hon. M. Harrison invoque le Règlement; il soutient que les commentaires de M. Lamrock sur une déclaration de ministre n'ont pas été brefs et qu'ils ont été plus longs que la déclaration de ministre. Le président informe la Chambre que les commentaires du député ont respecté les délais.

---

Pendant les déclarations de députés, M. Jamieson invoque le Règlement; il soutient que la déclaration du député de Grand Bay-Westfield constitue une attaque personnelle à son endroit. Le président déclare que l'objection est bien fondée et demande aux parlementaires de s'abstenir de se livrer à des attaques personnelles.

---

M. S. Graham donne avis de motion 52 portant que, le mardi 11 avril 2006, appuyé par M. Doherty, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un accord a été signé avec le gouvernement fédéral le 24 novembre 2005 afin de transférer 110 millions de dollars sur cinq années pour améliorer le système de garde d'enfants au Nouveau-Brunswick;

attendu que plus des trois quarts des mères d'enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick travaillent à l'extérieur du foyer;

attendu que les parents du Nouveau-Brunswick sont parmi les gens du Canada qui confient le plus probablement leurs enfants à la garde d'autrui;

attendu que le système néo-brunswickois de services agréés et réglementés de garde d'enfants est parmi les pires du pays;

attendu que d'autres provinces réclament que le gouvernement fédéral honore l'accord en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, signé en 2005;

attendu que la majorité des gens du Nouveau-Brunswick ont appuyé l'accord en matière de garde des jeunes enfants, signé l'année dernière avec le gouvernement fédéral;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement fédéral minoritaire de revenir

sur sa décision de se retirer unilatéralement de l'accord signé en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick

et que tous les fonds négociés pour l'amélioration de notre système de garde des jeunes enfants soient transférés au Nouveau-Brunswick.

---

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

---

Le débat reprend sur la motion 28, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Betts, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat se poursuit sur la motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le débat est ajourné sur la motion de M. Mesheau.

---

La séance est levée à 18 h.